

Observatoire de la liberté de création



Monsieur Serge Grouard
Maire d'Orléans
1 place de l'Etape
45040 Orléans

Paris, le 4 février 2010

Monsieur le Maire,

L'Observatoire de la liberté de création a pris connaissance d'un refus de dernière minute de votre part d'autoriser le tournage du court métrage de Ramzi Ben Sliman, intitulé « En France », le 18 décembre dernier alors que des services de votre mairie avaient donné toute garantie au producteur, y compris en prenant un arrêté d'interdiction du stationnement lié au projet de tournage.

Votre décision, qui semble motivée par le sujet du film, traduit une vision de la création qui l'assimile à de la communication.

Nous nous inquiétons du contrôle sur la création qu'elle constitue.

Celle-ci, en effet, est intervenue malgré les contacts pris avec vos services en juin 2009, une demande d'autorisation de tournage qui vous a été transmise le 4 décembre comprenant notamment le synopsis du film vous permettant de prendre connaissance du projet définitif, des accords formalisés par mail avec les services culturels, techniques et sociaux de votre ville dans les jours suivants.

Elle nous paraît dénuée de tout fondement de la part d'un élu qui n'a pas à porter de jugement sur le contenu artistique des œuvres, fussent-elles tournées dans sa ville.

L'Observatoire de la liberté de création vous demande que la ville d'Orléans prenne en charge l'intégralité des frais de production occasionnés par votre décision injustifiée et tardive afin de permettre à ce projet d'être réalisé dans les conditions budgétaires prévues initialement.

Vous comprendrez, étant donnée la gravité des faits, que nous rendions ce courrier public.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée

Agnès Tricoire
Pour l'observatoire de la liberté de création